



CONSERVATOIRE
DE BORDEAUX
JACQUES THIBAUD



académie
Bordeaux
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gironde



HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANDRÉ MEUNIER

Ce dispositif éducatif global permet à tout élève des circonscriptions de la Métropole de Bordeaux de poursuivre un cursus musical pendant le temps scolaire à partir du CE1 à l'école André Meunier. Ce parcours permet à un groupe de 24 enfants de s'engager dans un cursus de quatre ans. L'admission dans ces classes résulte d'une appréciation et d'une décision conjointes (éducation nationale et conservatoire de Bordeaux) permettant de vérifier la motivation des enfants ainsi que, suivant les niveaux, les aptitudes ou acquis musicaux.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Les enfants suivant les cours à horaires aménagés Musique sont scolarisés à l'école élémentaire André Meunier et inscrits au Conservatoire.

Les cours sont répartis comme suit :

- une matinée au Conservatoire pour les apprentissages instrumentaux, de formation musicale et de pratiques collectives
- un temps à l'école André Meunier pour l'éducation musicale : chant choral, culture, écoute d'œuvre, etc.

Pour les enfants candidats en CE1, le choix de l'instrument aura lieu durant le premier trimestre de la rentrée scolaire. Les élèves vont essayer et découvrir l'ensemble des instruments proposés en septembre et faire un choix avec l'équipe pédagogique.

Pour les enfants candidats en CE2 et CM1 (en fonction des places disponibles par instrument) :

- dispositif accessible aux débutants
- dispositif accessible aux non débutants, quel que soit leur nombre d'année de formation

Pour les enfants candidats en CM2, le dispositif est accessible aux non débutants uniquement et en fonction des places disponibles

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE CANDIDATURE

1. RÉUNION D'INFORMATION : février

2. CANDIDATURES : de février à mi-avril

Retrait des dossiers de candidature à l'accueil du Conservatoire ou en téléchargement sur <http://conservatoire.bordeaux.fr>

3. COURS PRATIQUE ET ENTRETIEN : courant mai (Conservatoire de Bordeaux)

Chaque candidat recevra une convocation individuelle précisant son horaire de passage.

Pour l'entrée en CE1 : une séance collective de pratique musicale

Pour l'entrée en CE2 et CM1 :

- Pour les candidats débutants : une séance collective de pratique musicale
- Pour les candidats non débutants : interprétation d'une œuvre instrumentale libre de 3 minutes maximum (seul ou accompagné par un autre instrument)

Pour l'entrée en CM2 : interprétation d'une œuvre instrumentale libre de 3 minutes maximum (seul ou accompagné par un autre instrument)

Pour tous les candidats : entretien en présence d'au moins un des parents

4. ADMISSION DÉFINITIVE : juin

Conformément à la réglementation, une commission présidée par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) siège au mois de juin et établit la liste des enfants admis.

5. DEMANDE DE DÉROGATION : si la réponse de la commission d'admission est positive, les parents des enfants demandant une entrée en CE1, CE2, CM1 et CM2 n'habitant pas dans le secteur de l'école élémentaire André Meunier devront faire une demande de dérogation auprès de la direction de l'éducation de la mairie de Bordeaux.

Renseignements auprès de la Cité Municipale : 05 56 10 20 68

COÛT DE LA FORMATION ARTISTIQUE AU CONSERVATOIRE

Conformément à la délibération annuelle du conseil municipal de la ville de Bordeaux, les élèves inscrits en Classe à Horaires Aménagés Musiques (CHAM) sont exonérés des droits d'inscription. Il faut cependant prévoir la location ou l'achat d'un instrument.

CONTACTS UTILES

École Élémentaire André Meunier
2 rue du Noviciat - 33800 Bordeaux
Monsieur Hayet, directeur 05 56 91 78 91
ce.0330502s@ac-bordeaux.fr

Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud

22, quai Sainte-Croix - CS 82065
33088 Bordeaux Cedex
Khoudjia Benamra, service vie scolaire
05 56 33 94 53
k.benamra@mairie-bordeaux.fr

BORDEAUX



bordeaux.fr